



Le Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Île-de-France
Se trouver, s'entraider et lutter pour l'égalité des droits

Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2018

Rapport Financier

RÉALISÉ 2017

Présentation générale

Ces comptes sont présentés par la nouvelle équipe dirigeante du Centre qui s'est mise en place à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2018. Ils révèlent des choix et des méthodes de gestion dont nous n'avons pas été responsables.

Après des années de rigueur budgétaire, l'année 2016 s'était soldée par un déficit de 21 800 €, expliqué notamment par le festival des cultures LGBT maintenu malgré l'incertitude de son financement. En 2017, le Centre a retrouvé l'équilibre de son résultat courant (+ 2 927 €), le résultat final reste négatif (- 4 623 €) en raison d'une provision exceptionnelle de 7 550 € pour conditions suspensives sur subventions. Nos fonds propres permettent de faire face, ils s'élevaient au 31 décembre 2017 à 111 240 € (ils étaient de 137 662 € en 2015).

Le fait marquant de cet exercice est une augmentation importante (+ 22 %) des subventions accordées, le plus souvent pour des projets d'actions reposant sur des montages financiers complexes. Ceux-ci sont assortis de contreparties et d'engagements rigides qui ne facilitent pas la réalisation des actions dans une association dont le travail repose en premier lieu sur une équipe de bénévoles.

La reprise de la comptabilité par la nouvelle équipe va s'efforcer d'améliorer la tenue des comptes, en adoptant davantage de rigueur et de suivi dans l'affectation des dépenses et le renforcement de la comptabilité analytique.



Le Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Île-de-France
Se trouver, s'entraider et lutter pour l'égalité des droits

Produits

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 21% grâce aux subventions passant de 167 000 € en 2016 à 204 000 € en 2017.

Les subventions d'exploitation d'Etat se montent à 185 930 euros dont :

- 110 000 € subvention globale de fonctionnement de la Ville de Paris
- 27 900 € subventions sur projets de la Ville de Paris
- 15 000 € subvention projet santé Agence Régionale de Santé
- 4 000 € subvention Conseil départemental 93
- 21 430 € Subvention projets Dilcrah
- 4 000 € Réserve parlementaire
- 3 600 € Direction régionale Jeunesse et Sport (Fonds de développement vie associative)

Les autres subventions privées sur projets s'élèvent à 18 500 € et sont accordées par le Sidaction.

Le bar a rapporté 4 277 € (4 805 € en 2016), mais il dégage très peu de bénéfice une fois les achats réalisés (422 € en 2017, 743 € en 2016).

Les recettes de cotisations et dons ont augmenté de 35 % en passant de 14 066 € à 19 031 €.

Charges

Les charges de fonctionnement augmentent de 8% de 222 000 € à 240 000 €. On note cette année les variations suivantes :

- Augmentation des charges locatives (+ 50,32% pour 2 887 €)
- Augmentation très importante des charges d'honoraires : 141 %, soit un montant de 5 968 €, augmentation répartie entre le cabinet comptable (968€) et le commissaire aux comptes (5 000€).
- Evolution de la rémunération du personnel (cotisations sociales incluses) de 8,69%, on est passé d'un montant de 57 616 € à 62 626 €, l'augmentation étant liée à l'embauche d'un salarié en CDD sur une durée de huit mois.
- Diminution des Achats de prestations s'expliquant par de nouvelles modalités d'affectation comptables en 2017.



Le Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Île-de-France
Se trouver, s'entraider et lutter pour l'égalité des droits

PERSPECTIVES 2018

Présentation générale

Il est essentiel en 2018, d'établir une gestion comptable plus fine et rigoureuse.

Un budget doit être établi, distinguant :

- les charges fixes permettant au Centre de fonctionner (local, matériel, communication),
- les charges de personnel,
- les charges liées aux activités permanentes (accueil, bibliothèque, permanences, animation...),
- et les charges liées aux actions et projets spécifiques, dont la santé et la culture.

Concernant les ressources et pour acquérir une souplesse d'action, il convient d'augmenter la part des ressources privées et non fléchées.

Suivi opérationnel

Une convention de fonctionnement pour les années 2018 à 2021 a été signée avec la Ville de Paris, d'un montant annuel assuré en 2018 pour 110 000 €. Notons cependant que le salaire de notre unique salariée permanente, n'est pas couvert par cette subvention pérenne, mais au contraire, il est largement financé (environ 88 %) sur des projets santé.

La trésorerie, en collaboration avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes, ainsi que notre Chargée de Projets, s'attachera en 2018 et 2019 à reconsidérer la comptabilité analytique, expérimentée depuis 3 ans, en vue de permettre un réel suivi financier des activités.